



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois – Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne – Saint-Mandé – Saint-Maur-des-Fossés – Saint-Maurice – Villiers-sur-Marne – Vincennes –

PREFECTURE
04 MAI 2017
ARRIVEE

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 02 MAI 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN**

17-54

OBJET : Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne

Membres en exercice	90
Présents titulaires	57
Représentés	22
Absents	11

Votants	79
Abstention	2
Suffrages exprimés	77
Pour	77
Contre	0

Présents :

Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Eric BENSOUSSAN, Sylvain BERRIOS, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Chrysis CAPORAL, Gilles CARREZ, Pierre CARTIGNY, Nicole CERCLEY, Sabine CHABOT, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Michèle CHARBONNEL, Sylvie CHARDIN, Stéphane CHAULIEU, Catherine CHETARD, Nicolas CLODONG, François COCQ, Alain DEGRASSAT, Monique FACCHINI, Christian FAUTRE, Delphine FENASSE, Benoit GAILHAC, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Jean-Jacques GRESSIER, Jean-Jacques GUIGNARD, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Sengul KARACA, Laurent LAFON, Gérard LAMBERT, Dominique LE BIDEAU, Patrick LE GUILLOU, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Robin LOUVIGNE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques JP MARTIN, Marc MEDINA, Michel OUDINET, Gilles PANNETIER, Mary France PARRAIN, Jean-Jacques PASTERNAK, Vincent PINEL, Régis PIO, Catherine PRIMEVERT, Christine RASETTI, Yoann RISPAL, Christel ROYER, Igor SEMO, Jean-Pierre SPILBAUER, Virginie TOLLARD, Pascale TRIMBACH

Représentés :

Dominique ADENOT représenté par Christian FAUTRE, Caroline ADOMO représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Patrick BEAUDOUIN représenté par Marc MEDINA, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Chantal CANALES représentée par Christel ROYER, Thierry COUSIN représenté par Sylvain BERRIOS, Florence CROCHETON représentée par Pascale TRIMBACH, Isabelle DALLEAU représentée par Jean-Pierre SPILBAUER, Pierre-Michel DELECROIX représenté par Sabine CHABOT, Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER, Carole DRAI représentée par Adrien CAILLEREZ, Brigitte GAUVAIN représentée par Dominique LE BIDEAU, Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD, Nassim LACHELACHE représenté par Régis PIO, Pierre LEBEAU représenté par Gilles PANNETIER, Marie-Hélène MAGNE représentée par Hervé GICQUEL, Pascale MARTINEAU représentée par Alain DEGRASSAT, Alain PAVIE représenté par Pierre CARTIGNY, Henri PETTENI représenté par Nicole CERCLEY, Christine RYNINE représentée par Jean-Jacques PASTERNAK, Annie TRICOCHÉ représentée par Mary-France PARRAIN, Valérie ZELIOLI représentée par Gérard LAMBERT

Absents : Sophie AMAR, Clémence AVOGNON ZONON, Agnès CARPENTIER, Philippe CIPRIANO, Sylvain DROUVILLE, Michel DUVAUDIER, René GAILLARD, Germain ROESCH, Sylvie TRICOT-DEVERT, Jacqueline VISCARDI, Jean-François VOGUET

PREFECTURE DE
04 MAI 2017
ARRIVEE

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 02 MAI 2017

OBJET : Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5219-5, L. 5211-1 et suivants,

VU la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixent le périmètre de l'établissement territorial ParisEstMarne&Bois dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-1 et suivants, L.153-36 et suivants, R.153-3 et suivants,

VU la délibération n°2013-08-01 du 28 août 2013 du Conseil Municipal approuvant le Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne,

VU la délibération n°2015-09-14 du 25 septembre 2015 du Conseil Municipal approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne,

VU la délibération n°2015-12-19 du 17 décembre 2015 du Conseil Municipal approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne,

VU l'arrêté de la commune de Villiers-sur-Marne n°2015-12-1570G en date du 18 décembre 2015 portant sur le lancement de la procédure de modification n° 2 du PLU de Villiers-sur-Marne,

VU la délibération n°16-75 du Conseil de Territoire en date du 3 mai 2016 décidant de poursuivre la procédure de modification du PLU engagée antérieurement au 1^{er} janvier 2016 par la Commune de Villiers-sur-Marne,

VU la décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Melun en date du 21 décembre 2016 désignant M. DUMONT André en qualité de commissaire-enquêteur et Mme ALBARET-MADARAC Marie-José en qualité de commissaire-enquêteur suppléant,

VU l'arrêté n°2016-A-148 de ParisEstMarne&Bois en date de 22 décembre 2016 portant ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne,

VU les avis des Personnes Publiques Associées régulièrement consultées,

VU le mémoire en réponse déposé par l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois le 17 mars 2017,

VU le rapport, les conclusions motivées et l'avis favorables du commissaire-enquêteur assorti de trois recommandations,

CONSIDERANT les résultats de la consultation des personnes publiques associées et de l'enquête publique justifiant quelques modification mineures du Plan Local d'Urbanisme en cours de modification,

CONSIDERANT que la modification du Plan Local d'Urbanisme de Villiers-sur-Marne, telle que présentée au Conseil de Territoire, est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme,

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, aménagement, politique de la ville, action sociale et insertion et politique de l'habitat du 19 avril 2017,

Après avis favorable du Bureau du Territoire en date du 24 avril 2017,

DELIBERE

APPROUVE le dossier de modification n°2 du Plan local d'Urbanisme de la Commune de Villiers-sur-Marne, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'Etablissement Public territorial ParisEstMarne&Bois, à la mairie de Villiers-sur-Marne ainsi qu'au Centre Municipal Administratif et Technique et fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département.

PRECISE que le dossier complet du PLU approuvé sera tenu à la disposition du public au siège de l'Etablissement Public territorial ParisEstMarne&Bois – Service des assemblées - sis 14 rue Louis Talamoni – 94500 Champigny-sur-Marne et à la mairie de Villiers-sur-Marne, Direction du Développement du Territoire, Service Planification – 10 chemin des Ponceaux – 94350 Villiers-sur-Marne.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président

Jacques MARESSA


PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

04 MAI 2017

ARRIVEE